



## ARRETE DU MAIRE N°2026-0025

### AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION DE L'AGENCE MOBILE TXIK TXAK

Le Maire de la Commune de BASSUSSARRY,

**VU le Code général des collectivités territoriales ;**

**VU la demande formulée par la société RATP Dev (réseau TXIK TXAK) pour le déploiement d'une agence commerciale mobile ;**

**CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de proposer un service de proximité relatif aux mobilités et à l'information voyageurs ;**

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 : Autorisation d'occupation**

L'agence mobile TXIK TXAK est autorisée à stationner sur la place de la commune de Bassussarry le vendredi 6 février 2026, de 14h00 à 18h00.

#### **ARTICLE 2 : Caractéristiques techniques et logistiques**

- L'emplacement devra permettre le déploiement du véhicule (dimension : 6.50m X 4M).
- La commune mettra à disposition un accès électrique (Type 220V).

#### **ARTICLE 3 : Sécurité et accès**

L'installation ne devra pas gêner la circulation des piétons ni l'accès aux commerces environnants

#### **ARTICLE 4 : Exécution**

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie, le Chef de brigade de la Gendarmerie Nationale, et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera faite à :**

- A la société RATP Dev (réseau TXIK TXAK)
- Le Chef de la Gendarmerie,

Fait à Bassussarry, le 21 janvier 2026

Le Maire ,  
Yannick BASSIER



